

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 217

26 janvier 2012

SOMMAIRE

1875 International S.A.	10386	Marinho Steel Trading	10370
2 Build S.A.	10386	Marinho Steel Trading Sàrl	10370
2images S. à r. l.	10386	Mayfair Luxembourg S.à r.l.	10376
Active Logistic Systems S.A.	10391	M.C. & Partners S.A.	10391
AGO Consulting Europe s.à r.l.	10402	Mikado Management S.A.	10381
Alinvest SPF S.A.	10392	Naxara SA	10386
Almaco S.A.	10402	NUREJEW Promenade Immobilien GmbH	
AltoCumulus	10392	10384
AltoCumulus Holding S.A.	10392	OCM Luxembourg Ipanema Investments	
Amelia & Associates S.A.	10402	S.à r.l.	10394
Amicorp Holding S.à r.l.	10393	Platin Investments S.à r.l.	10406
AMICORP Luxembourg S.A.	10403	Wixper S.à.r.l.	10370
Arcad S.A.	10403	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	10370
Asciano Invest S.A.	10403	Wolverton Mountain SPF S.A.	10374
Association Luxembourgeoise des Intolé-		Woodland International S.à r.l.	10374
rants au Gluten A.s.b.l.	10393	Workhouse S.A.	10374
Baja Holding S.A.	10405	Workhouse S.A.	10374
Batiglobal S.à r.l.	10404	XBC Finance S.A.	10375
BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l.	10405	XL (Finance) S.à r.l.	10375
BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l.	10405	XL (International) S.à r.l.	10376
BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.	10406	XL (Services) S.à r.l.	10380
BBA Aviation Luxembourg Financial Ser-		XL (Specialty), S.à r.l.	10380
vices S.à r.l.	10406	Xtreme Equipment Group	10375
BBA Aviation Luxembourg Financial Ser-		Xylo S.A.	10381
vices S.à r.l.	10406	Xylo S.A.	10381
BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à		Xylo S.A.	10380
r.l.	10416	Xylo S.A.	10383
"Berens Luxembourg S.A."	10383	YJBC S.à r.l.	10383
Bertelsmann Digital Media Investments		Yorkshire SPF S.A.	10383
S.A.	10404	York Trading S.A.	10384
Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l.	10404	York Trading S.A.	10384
Casus Belli S.à r.l.	10406	ZitLux Holding S.A	10385
Corbox S.A.	10416	Zuma S.A.	10385

Wixper S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.865.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Démission de la fonction de Gérant de:

Monsieur Michel ARNAULT adresse professionnelle, L-1660 Luxembourg, 32, Grand Rue Nomination à la fonction de Gérant de:

Madame Sylvie HALLART née le 20 mai 1962 à Mazingarbe (France) avec adresse professionnelle, L-1660 Luxembourg, 32, Grand Rue

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour WIXPER S.à.r.l

Fiduciaire FORIG SC

Référence de publication: 2011175959/19.

(110205151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 46.266.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

—
En date du 11 octobre 2011, les transferts de parts suivants ont eu lieu:

- L'associé WM Caleta (Gibraltar) Limited avec siège social au 19, Burns House, Suite 1, Town Range, Gibraltar, a cédé 950,653 parts sociales de catégorie A à White Mountains International S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

- L'associé White Mountains International S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 950,653 parts sociales de catégorie A à Sirius Insurance Holding Sweden AB, avec siège social au 57B, Birger Jarls-gatan, 113 96, Stockholm, Suède qui les acquiert.

- L'associé Sirius Insurance Holding Sweden AB avec siège social au 57B, Birger Jarls-gatan, 113 96, Stockholm, Suède, a cédé 950,653 parts sociales de catégorie A à Fund American Holdings AB, avec siège social au 57B, Birger Jarls-gatan, 113 96, Stockholm, Suède, qui les acquiert.

- L'associé Fund American Holdings AB, avec siège social au 57B, Birger Jarls-gatan, 113 96, Stockholm, Suède a cédé 950,653 parts sociales de catégorie A à Sirius International Insurance Corporation avec siège social au 57B, Birger Jarls-gatan, 113 96, Stockholm, Suède, qui les acquiert.

- L'associé WM Caleta (Gibraltar) Limited avec siège social au 19, Burns House, Suite 1, Town Range, Gibraltar, a cédé 368,307 parts sociales de catégorie A à Sirius International Insurance Corporation avec siège social au 57B, Birger Jarls-gatan, 113 96, Stockholm, Suède, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Sirius International Insurance Corporation, avec 1,318,960 parts sociales de catégorie A et 371,688 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175960/28.

(110203817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

**Marinho Steel Trading, Société Anonyme,
(anc. Marinho Steel Trading Sàrl).**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 144.447.

—
L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «MARINHO STEEL TRADING Sàrl», ayant son siège social à L-4025 Esch/Alzette, 94, rue de Belvaux inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.447, constituée par acte passé par-devant le notaire instrumentaire en date du 14 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 395 du 23 février 2009.

Les époux Monsieur Manuel NUNES MARINHO, commerçant, né le 1^{er} décembre 1969 à Pedreiras /Porto de Mos (Portugal) (matr: 1969 12 01 115), et son épouse Madame Regina Maria OLIVEIRA ALVES, née à Madère (Portugal) le 4 janvier 1971, (matr: 1971 01 04 282) les deux demeurant ensemble à L-4577 Differdange, 80, Cité Henri Grey, déclarent être seuls propriétaire des cent parts sociales émises et exposent et prient le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la forme de la société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.
- 2.- Démission des gérants.
- 3.- Refonte complète des statuts pour adapter les statuts de la société à la nouvelle forme juridique.
- 4.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 5.- Transfert du siège social.
6. Augmentation du capital social
7. Divers

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer la société à responsabilité limitée «MARINHO STEEL TRADING Sàrl» en une société anonyme avec effet au 1 janvier 2012.

Les associés décident en outre de convertir les cent parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions d'une valeur de cinq cent euros (500 €) chacune. et d'augmenter le capital en conséquence au montant de cinquante mille euros.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée, la société anonyme étant la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société sauf l'augmentation du capital précitée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Manuel NUNES MARINHO en tant que gérant, avec effet immédiat et lui confère pleine et entière décharge de l'exercice de ses fonctions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide en conséquence du changement de la forme en société anonyme de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante :

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MARINHO STEEL TRADING».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch/Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au commerce de produits d'acier en tout genre ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000 €) représenté par (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 €) chacune. Le capital autorisé est fixé à cent mille (100.000.- €) euros.

En raison de ces apports, les actions de la société sont attribuées comme suit:

1) Monsieur Manuel NUNES MARINHO, prénommé,	51 actions
2) Madame Regina OLIVEIRA ALVES, prénommée,	49 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,00) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans:

- 1) Monsieur Manuel NUNES MARINHO, commerçant, né le 1^{er} décembre 1969 à Pedreiras /Porto de Mos (Portugal) ,
- 2) Madame Regina Maria OLIVEIRA ALVES, née à Madère (Portugal) le 4 janvier 1971, les deux demeurant ensemble à L-4577 Differdange, 80, Cité Henri Grey.

3) Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, né le 27 juin 1969 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue JF Kennedy;

Monsieur Manuel NUNES MARINHO, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

la société anonyme EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L9053 Ettelbruck, 45 avenue JF Kennedy, RCS B38.937;

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4025 Esch/Alzette, 94, rue de Belvaux

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation du notaire:

Le notaire constate que les conditions de l'article 27 sur la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.200,00 €.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Manuel NUNES MARINHO, Regina Maria OLIVEIRA ALVES, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 9 décembre 2011. Relation: DIE/2011/11847. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173344/178.

(110201335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Wolverton Mountain SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011175961/10.

(110204772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Woodland International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.535.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011175962/9.

(110203801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Workhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.286.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORKHOUSE S.A.

Référence de publication: 2011175963/10.

(110204819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Workhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 novembre 2011:

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUJ, Administrateur;

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert- Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012;

L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE, Président du Conseil d'Administration, né le 29.05.1955 à Turi (Italie), au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à.r.l., qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012;

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORKHOUSE S.A.

Référence de publication: 2011175964/22.

(110204820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Xtreme Equipment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.988.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2011

1. Monsieur Rod Uchtyl a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 décembre 2011.

2. Avec effet au 12 décembre 2011, Richard Havinga, né le 26 avril 1959 à Lethbridge, Canada, résidant professionnellement à 16285, Park Ten Place, Suite 600, Houston TX77084, Etats Unis d'Amérique, est nommé administrateur pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour Xtreme Equipment Group

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011175965/16.

(110203612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

XBC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 31.892.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2011, Relation LAC/2011/53151,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme XBC Finance S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 novembre 2011 à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175966/17.

(110204393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.522.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

XL (Finance) S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011175967/14.

(110204678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

XL (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.523.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

XL (International) S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011175968/14.

(110204716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Mayfair Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 165.357.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of December.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TERMEER BEHEER B.V., a private limited liability company under The Netherlands laws, whose registered office is set at 5026RN Tilburg, Saal van Zwanenbergweg 10, registered with the Chamber of Commerce in Tilburg under n°18000765,

here represented by Mr Patrick VAN HEES, jurist in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 October 2011, issued by the chief executive officer and legal representative of TERMEER BEHEER B.V., Mr Paulus TERMEER, companies director, residing at Bodepad 3, in 5051EG GOIRLE, The Netherlands.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. These articles govern a Luxembourg limited liability company named "MAYFAIR LUXEMBOURG S. à r. l.", hereinafter "the Company".

The law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, hereinafter "the Law" is applicable on a supplementary basis.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has for objects all acts of trade, import-export, wholesale or retail, including but not limited to trade in footwear, leather goods and all fashion accessories.

In addition, the company may carry out any commercial activity unless it is specifically regulated.

In general, it can make all the commercial, financial, securities and property operations directly related to its corporate purpose or which would be likely to facilitate or develop it as well as are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12.500, (twelve thousand five hundred euros) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125, (one hundred twenty-five euros) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in the Law.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the Law.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company is managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, each manager has the most extensive powers to act on behalf of the company and to represented it in all circumstances under his single signature.

Art. 12. A manager does not contract any personal obligation, by reason of its function. Single agent, it is only responsible for the execution of its mandate.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the Law.

Art. 15. The business year begins on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

Art. 16. Every year on the 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation is carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. When, and as long as a partner has all the shares in his hands alone, the Company is a single member (unipersonal) company to which apply the provisions of the Law specific to this situation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December, 2012.

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125. (one hundred twenty-five euros) each have been entirely subscribed by the appearing party.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12.500. (twelve thousand five hundred euros) as was certified to the notary executing this deed.

The Netherlands limited liability company TERMEER BEHEER B.V., is therefore the sole member of the Company.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand euros.

Resolutions of the sole member

The sole member, predesignated, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of the Company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Eduard Robert TERMEER, companies director, born in Goirle on 18 September 1979, residing in 's-Hertogenbosch, at Koningsweg 23, NL-5211BE, The Netherlands.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is appointed from today for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TERMEER BEHEER B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, dont le siège social est établi à 5026RN Tilburg, Saal van Zwanenbergweg 10, inscrite à la Chambre de Commerce de Tilburg aux Pays-Bas sous le numéro 18000765,

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 octobre 2011, émise par le dirigeant et représentant légal de TERMEER BEHEER B.V., Monsieur Paulus TERMEER, administrateur de sociétés, demeurant Bodepad 3, à 5051EG Goirle, Pays-Bas.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Les présents statuts régissent une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée «MAYFAIR LUXEMBOURG S. à r. l.», ci-après «la Société».

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ci-après «la Loi» est d'application à titre supplétif.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous actes de commerce, d'import-export, en gros ou en détail et notamment mais non exclusivement le commerce de chaussures, d'articles en cuir et de tous accessoires de mode.

En outre, la société peut exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle peut faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation ainsi que toutes celles se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500, (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125, (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social peut, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la Loi.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Chaque gérant a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter dans toutes les circonstances sous sa signature individuelle.

Art. 12. Un gérant ne contracte aucune obligation personnelle, à raison de sa fonction. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un liquidateur, associé, gérant ou non, nommé par l'assemblée générale qui détermine ses pouvoirs et sa rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle à laquelle s'appliquent les dispositions spécifiques de la Loi relatives à cette situation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125, (cent vingt-cinq euros) chacune ont été entièrement souscrites par le comparant prédésigné.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500, (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

La société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas TERMEER BEHEER B.V., est donc associée unique de la Société.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Eduard Robert TERMEER, administrateur de sociétés, né à Goirle, Pays-Bas, le 18 septembre 1979, demeurant à NL-5211BE „s-Hertogenbosch, Koningsweg, 23, Pays-Bas.

Il peut nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant débute ce jour pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée du mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. LAC/2011/55773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173348/190.

(110201544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

XL (Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.525.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

XL (Services) S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011175969/14.

(110204674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.526.

Les Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

XL (Specialty), S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011175970/14.

(110204676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.358.

La fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège au 45-47 Route d'Arlon L-1140 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme de droit luxembourgeois XYLO S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67358 avec effet au 15 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2011175971/14.

(110204617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 67.358.

Je soussigné, Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, demeurant au 45-47 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, démissionne avec effet au 15 novembre 2011, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois XYLO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67358.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Roland De Cillia.

Référence de publication: 2011175972/12.

(110204617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 67.358.

Je soussigné, Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, démissionne avec effet au 15 novembre 2011, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois XYLO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67358.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Cécile Hestin.

Référence de publication: 2011175973/12.

(110204617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Mikado Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 91.867.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

Le douze décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"POLLTIS CORP.", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Wickhams Cay 1, Akara Building, 24, De Castro Street,

représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 décembre 2011,

elle-même ici représentée par Maître Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 2011.

Les procurations, prémentionnées paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "MIKADO MANAGEMENT S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 370 du 4 avril 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1897 du 30 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 91.867,

Que le capital de ladite société est à ce jour à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de ladite société "MIKADO MANAGEMENT S.A.",

Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que la comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement consciente de la situation financière de la société,

Que la comparante se nomme liquidatrice de la société et déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'actionnaire unique est investi de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'actionnaire; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener,

Que le mandataire est autorisé à faire annuler le certificat d'actions.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de ladite personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven,

On the twelfth day of December,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"POLLTIS CORP.", a company under the laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Wickhams Cay 1, Akara Building, 24, De Castro Street,

represented by Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, attorney at law, residing professionally in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

by virtue of a proxy given on 6 December 2011,

herself represented here by Maître Yusuf MEYNIÖGLU, attorney, residing professionally in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

by virtue of a proxy given on 9 December 2011.

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state:

That the said appearing party is the sole shareholder of "MIKADO MANAGEMENT S.A.", with registered offices in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre, incorporated by deed of the undersigned notary on 20 December 2002, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 370 of 4 April 2003, modified by deed of the undersigned notary on 11 August 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1897 of 30 September 2009, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 91,867,

That the subscribed capital of "MIKADO MANAGEMENT S.A." is presently set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.00), divided into five hundred (500) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.00) each, all subscribed and fully paid-up,

That the appearing person, as sole shareholder, resolves to dissolve the company with immediate effect,

That the appearing person declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company,

That the appearing person appoints itself liquidator of the company and declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the directors and auditor for their mandate up to this date,

That the books and records of the dissolved company shall be kept for five years in L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener,

That the mandator is authorised to void the shareholder's certificate.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the proxyholder of the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Y. Meynioglu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 55699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173356/98.

(110202954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.358.

Je soussigné, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, démissionne avec effet au 15 novembre 2011, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois XYLO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67358.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Philippe Morales.

Référence de publication: 2011175974/12.

(110204617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

Le Conseil d'Administration communique que l'adresse professionnelle de l'administrateur Mme Nicole Reinert est établie au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011175975/12.

(110205095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

"Berens Luxembourg S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.821.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176012/9.

(110204697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

YJBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 146.349.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011175976/12.

(110203944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 83.125.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Une erreur s'était glissée dans l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en date du 14.07.2011 sous la référence L110112431.05:

La dernière phrase de l'extrait doit se lire comme suit:

«Le mandat de Mme Monique Brunetti-Guillen prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011175977/15.

(110205134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

York Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 83.125.

Le Conseil d'Administration communique que l'adresse professionnelle de l'administrateur Mme Nicole Reinert est établie au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011175978/12.

(110205166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

NUREJEW Promenade Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 147.741.

Im Jahre zweitausendundelf, am dreizehnten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der "Nurejew Promenade Immobilien GmbH" eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, gegründet laut notarieller Urkunde vom 3. August 2009, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1794 vom 16. September 2009.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Flora Gibert, wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführer und die Versammlung ernennt zur Stimmzähler Frau Alves Silva, wohnhaft in Luxembourg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1- Beschlussfassung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft.

2.- Entlastung an den Verwaltungsrates.

3.- Gegebenenfalls Bestellung von Merlis S.à.r.l. zum Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwählter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

IV. Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Verwaltungsrat Entlastung für die Ausübung seines Mandats zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Merlis S.à.r.l., mit Sitz in 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 -148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der Liquidator hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten. Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORUEBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxembourg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: F. GIBERT, A. SILVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} décembre 2011. Relation: LAC/2011/53262. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 07 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173378/58.

(110201643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

ZitLux Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8265 Mamer, 55, rue François Trausch.

R.C.S. Luxembourg B 124.791.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011175981/14.

(110205078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Zuma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 86.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zuma S.A.

Référence de publication: 2011175983/10.

(110204593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

1875 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 163.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175984/10.

(110204658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

2 Build S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.358.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société
2 Build S.A.

R.C.S. Luxembourg B 108.358.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2011175985/13.

(110205150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

2images S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 121.819.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011175986/14.

(110205081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Naxara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.619.

L'an deux mil onze, le huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de la société anonyme NAXARA SA, avec siège social au 26, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156619, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2723 du 11 décembre 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2705 du 8 novembre 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice PFISTNER, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame María José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social de la Société d'un montant de VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 22.950.000) afin de le porter de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 27.045) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions sans mention de valeur nominale au montant de VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 22.977.045) sans création d'actions nouvelles et en augmentant le pair comptable des actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus par l'actionnaire unique de la Société et paiement d'une prime d'émission de GBP 25.500.000, par conversion d'une créance certaine liquide et exigible en sa faveur et à l'encontre de la Société évaluée à GBP 51.000.000; affectation du solde sur le compte de réserve légale.

3. Modification subséquente de l'article 5 § 1 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 11 des statuts de la Société comme suit: «Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert. L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.»

5. Démission de Audiex SA en qualité de commissaire aux comptes et décharge; nomination de ERNST & YOUNG, société anonyme, en qualité de réviseur d'entreprises agréé.

6. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 22.950.000) afin de le porter de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 27.045) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions sans mention de valeur nominale au montant de VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUARANTECINQ LIVRES STERLING (GBP 22.977.045).

Souscription - Libération

L'augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes détenues par l'actionnaire unique de la Société HANNIBAL S.A. et est intégralement libérée par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible au profit de l'actionnaire unique et à l'encontre de la Société d'un montant total de CINQUANTE ET UN MILLIONS DE LIVRES STERLING (GBP 51.000.000) qui est affecté de la manière suivante:

- VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 22.950.000) au compte de capital social de la Société;
- VINGT-CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE LIVRES STERLING (GBP 25.500.000) au compte prime d'émission de la Société; et
- DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 2.550.000) au compte de la réserve légale.

Un rapport d'évaluation a été émis par Alter Audit S. à r.l., représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 69 rue de la Semois, L – 2533 Luxembourg, en date du 8 décembre 2011, suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences telles décrites cidessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair

comptable des actions existantes augmentés de la prime d'émission et du solde affecté à la réserve légale. La rémunération de l'apport en nature consiste à:

Augmenter le capital d'un montant de GBP 22.950.000 par l'augmentation du pair comptable des actions existantes;

Payer une prime d'émission GBP 25.500.000, soit une prime d'émission de GBP 82.258,06 par actions existantes.

La différence de GBP 2.550.000 entre le montant de l'apport et l'augmentation de capital augmentée de la prime d'émission sera affectée au compte de la réserve légale.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 261 et 321 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'Article 5 §1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUARANTE-CINQ LIVRES STERLING (GBP 22.977.045) divisé en 310 (TROIS CENT DIX) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.»

Cinquième résolution

L'Assemblée acte et accepte la démission de Audiex SA en qualité de commissaire aux comptes de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B numéro 47771 en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux fins de vérifier les comptes annuels de la Société Société pour une période arrivant à échéance à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 59.514.000 (taux de change (median price) du 6 décembre 2011: GBP 1,- = EUR 1,16694).

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.800.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of NAXARA SA, a company limited by shares having its registered office at 26, boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 156619 incorporated by deed of the undersigned notary on 27 October 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 11 December 2010 number 2723 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 19 October 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 8 November 2011, number 2705.

The meeting is chaired by Mr Patrice PFISTNER, private employee, with professional address at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Elisiana PEDONE, private employee, with professional address at 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs María José TORRECILLA, private employee, with professional address at 11 Avenue Emile Reuter, L2420 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the Company's share capital in the amount of TWENTY-TWO MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 22,950,000) in order to raise its current amount of GBP 27,045 (TWENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING) divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value to the amount of TWENTY-TWO MILLION NINE HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING (GBP 22,977,045), without issuing new shares, but by increasing the accounting par value of the existing shares.

2.- Full subscription and payment of the share capital increase mentioned in item 1. above by the Company's sole shareholder together with a share premium of GBP 25,500,000, by conversion of a liquid, certain and immediately payable receivable amounting to GBP 51,000,000 in aggregate held by the Company' sole shareholder against the Company; the balance being transferred into the legal reserve account.

3.- Subsequent amendment of Article 5§ 1 of the Company's articles of association.

4.- Amendment of Article 11 of the Company's articles of association as follows: "The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires). When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed."

5.- Resignation of Audiex SA as statutory auditor and discharge; appointment of ERNST & YOUNG, société anonyme, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

6.- Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxyholder of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented sole shareholder, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present extraordinary general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and Second resolutions

The Meeting unanimously resolves to increase the Company's subscribed share capital in the amount of TWENTY-TWO MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 22,950,000) in order to raise its current amount of GBP 27,045 (TWENTYSEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING) divided into 310

(THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value to the amount of TWENTY-TWO MILLION NINE HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING (GBP 22,977,045).

Subscription - Payment

The increase of share capital is realised without issuing new shares but by increasing the accounting par value of the existing shares held by the Company's sole shareholder, HANNIBAL S.A., and is fully paid up by a contribution in kind payment of a liquid, certain and immediately payable receivable amounting to FIFTY-ONE MILLION POUNDS STERLING (GBP 51,000,000) held by the Company's sole shareholder against the Company, which is allocated as follows:

- TWENTY-TWO MILLION NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 22,950,000) to the share capital account of the Company;
- TWENTY-FIVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 25,500,000) to the share premium account of the Company; and
- TWO MILLION FIVE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 2,550,000) to the legal reserve account of the Company.

A valuation report has been drawn-up by Alter Audit S. à r.l., represented by Mr. Bruno Abbate, réviseur d'entreprises agréé, with its registered office at 69 rue de la Semois, L – 2533 Luxembourg, dated December 8, 2011 wherein the contribution has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: "Sur base de nos diligences telles décrites cidessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions existantes augmentés de la prime d'émission et du solde affecté à la réserve légale. La rémunération de l'apport en nature consiste à:

- Augmenter le capital d'un montant de GBP 22.950.000 par l'augmentation du pair comptable des actions existantes;
- Payer une prime d'émission GBP 25.500.000, soit une prime d'émission de GBP 82.258,06 par actions existantes.

La différence de GBP 2.550.000 entre le montant de l'apport et l'augmentation de capital augmentée de la prime d'émission sera affectée au compte de la réserve légale.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 261 et 321 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable".

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the first resolution, the Meeting unanimously resolves to amend Article 5 §1 of the Company's bylaws to be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at TWENTY-TWO MILLION NINE HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-FIVE POUNDS STERLING (GBP 22,977,045), divided into 310 (THREE HUNDRED AND TEN) shares without mention of the nominal value."

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 11 of the Company's bylaws as follows:

" **Art. 11.** The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires). When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external authorised auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed."

Fifth resolution

The Meeting enacts and accepts the resignation of Audiex SA as statutory auditor and grant to it full discharge.

The general meeting decided to appoint as external authorised auditor (réviseur d'entreprises agréé) ERNST & YOUNG, société anonyme, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach, RCS Luxembourg B number 47771, with the mission to supervise the Company's annual accounts for a term expiring at the annual general meeting approving the accounts as at December 31, 2011.

There being no further business, the meeting is closed.

10391

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 59,514,100 (exchange rate (median price) on December 6, 2011: GBP 1.= EUR 1.16694).

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 6,800.

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Signé: Patrice Pfistner, Elisiana Pedone, Maria José Torrecilla, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 décembre 2011. LAC / 2011 / 55073. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173366/263.

(110201485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

M.C. & Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.243.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 08 décembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme MC & PARTNERS SA, dont le siège social à L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf a été dénoncé en date du 5 avril 2005,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2011176013/15.

(110205097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Active Logistic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.429.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176014/10.

(110205447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Alinvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 32.795.

—
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2011
QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2015

- MADAME MARIE PAUL VAN WAELEM,

demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L -1840 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS

demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B23598 avec siège social au 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte

L - 1330 Luxembourg, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders avec adresse professionnelle au 11A Boulevard Joseph II L -1840 Luxembourg

QU'EST REELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2015

- EWA Révision S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38937 avec siège social à L 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG.

Signature.

Référence de publication: 2011176015/27.

(110204805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AltoCumulus, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 17 novembre 2011

1. Monsieur Jan ANKARCROMA a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Peter BRANDT, né à Stockholm (Suède), le 30 août 1967, demeurant à Karlavägen 93, SE-115 22 Stockholm (Suède), a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Arie BOUMAN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 20 DEC. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

AltoCumulus

Signature

Référence de publication: 2011176016/19.

(110205352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AltoCumulus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.081.

—
Veuillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à.R.L. se situe dorénavant à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour AltoCumulus Holding S.A.

Jean Christophe DAUPHIN

Référence de publication: 2011176017/13.

(110205348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Amicorp Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.864.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 8 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs Bogers, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Amicorp Luxembourg SA

Agent domiciliataire

Représenté par Julien François

Administrateur

Référence de publication: 2011176018/19.

(110204550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Association Luxembourgeoise des Intolérants au Gluten A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6182 Gonderange, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg F 670.

—
STATUTS

Nouvelle Version avalisée par L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2011

Les mots et les phrases soulignées et en italique sont modifiées

Refonte des Statuts

Chapitre 1^{er}.- Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INTOLERANTS AU GLUTEN A.S.B.L (AUG ASBL.)

Son siège social est établi à: L-6182 Gonderange 20, route d'Echternach

Mais pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article 12.

Sa durée est illimitée.

Chapitre 5.- Administration

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum.

Pour toutes opérations bancaires dépassant un montant de 5000.00 € (cinq mille Euros)

la signature du président ou vice-président et du secrétaire ou trésorier est exigée.

Nicolas ...

Président

Référence de publication: 2011176019/24.

(110204802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.379.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 159.343,

represented by Mrs. Figen EREN, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Thomas JAGGERS, company manager, born on May 4, 1977 in Nottingham, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg; and

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.343,

représentée par Madame Figen EREN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Ipanema S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Thomas JAGGERS, gérant de sociétés, né le 4 mai 1977 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Figen EREN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2011. Relation GRE/2011/4317. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173381/421.

(110201872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

AGO Consulting Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011176020/9.

(110205427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Almaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 27.558.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 décembre 2011

L'Assemblée Générale nomme administrateur en remplacement de Me Yves KASEL, avocat, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg représentant permanent de la société PRESIDENTIAL PARTNERS S.A

M. Georges CLOOS, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

L'Assemblée Générale renomme administrateurs:

- M. Claude PAULY, avocat, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

- M. Georges CLOOS, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

L'Assemblée Générale renomme Me Georges CLOOS comme représentant permanent de la société ALMACO S.A.

L'Assemblée Générale nomme commissaire aux comptes en remplacement de PRESIDENTIAL PARTNERS S.A.

- M. Robert ELVINGER, expert comptable, 16, Val Ste Croix L-1370 - Luxembourg

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs pour une durée de trois ans:

- M. Georges CLOOS, docteur en droit, (représentant permanent de la société) 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

- M. Claude PAULY, avocat, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg et le nouveau commissaire aux comptes pour une durée de trois ans:

- M. Robert ELVINGER, expert comptable, 16, Val Ste Croix L-1370 - Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2011176021/31.

(110204934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Amelia & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 105.105.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2011 QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2015

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

demeurant à 7, Rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS

demeurant professionnellement à 7, Rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

QU'EST REELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2015

- EWA Révision S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38937 avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG.

SIGNATURE.

Référence de publication: 2011176022/22.

(110204779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs Bogers, administrateur et administrateur délégué: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Julien François, Administrateur: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Matthijs Bogers

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011176023/17.

(110204943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Arcad S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 131.647.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011176024/12.

(110205142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Asciano Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.524.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 décembre 2011 que l'adresse du siège social du Commissaire aux comptes a changé depuis le 7 décembre 2011 et est dorénavant la suivante:

- H.R.T. Révision S.A., 163 rue du Kiem L-8030 Strassen

Luxembourg le, 15 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011176025/14.

(110204591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Bertelsmann Digital Media Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 10.088.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 décembre 2011, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Jean-Marie Bourhis ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L -1543 Luxembourg
- Andrew Buckhurst ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg,
- Thomas Rabe, ayant son adresse professionnelle 270 Carl Bertelsmann Strasse D -33311 Gütersloh,
- Robert Sorrentino, ayant son adresse professionnelle 1745 Broadway, US - 100019 New-York,

pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé, à savoir la société KPMG Audit Sàrl, venant à échéance au terme de la présente Assemblée générale, celle-ci décide de désigner pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, la société Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176026/24.

(110204625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
1^{er} dépôt le 21/10/2011, numéro de dépôt L110168497.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011176027/14.

(110204968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Batiglobal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 103.315.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011176029/15.

(110204753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Baja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 65.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2011, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

- Monsieur Christian THIRY, né le 13 mars 1952 à Luxembourg, Entrepreneur, demeurant au 14, Rue Michel Flammang, L-1524 Luxembourg.

- Monsieur François THIRY, né le 20 avril 1960 à Luxembourg, Entrepreneur, demeurant au 14, Rue Michel Flammang, L-1524 Luxembourg.

- Madame Nathalie BÜCHLER, née le 08 avril 1966 à Genève (Suisse), Administrateur de sociétés, demeurant au 04 Bdv. Mijares, Centro, C.P. 23400 à San José del Cabo (Mexico).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Alain GODAR, né le 27 août 1957 à Dudelange (Luxembourg), Directeur financier, demeurant au 14, Rue Michel Flammang, L-1524 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011176028/23.

(110204594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.808.

Les comptes annuels au 17 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176030/10.

(110205113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.808.

Les comptes annuels au 22 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176031/10.

(110205114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.934.305,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.809.

Les comptes annuels au 17 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176032/10.

(110205090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Casus Belli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.157.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011176057/12.

(110205137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.809.

Les comptes annuels au 22 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176033/10.

(110205112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.610.

Les comptes annuels au 17 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176034/10.

(110205115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 560.070.700,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.610.

Les comptes annuels au 22 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176035/10.

(110205116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Platin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.345.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of December.

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Olivier Christian Georges Goudet, residing at 6824 Melody Lane, Bethesda, Maryland 20817, United States of America, here represented by Maître Alexandra Slack, Lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Platin Investments s.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty five thousand united states dollars (USD 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares in registered form, with nominal value of one united state dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. In case a share is owned jointly by several owners, the Company is entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one sole person has been designated as being vis-à-vis the Company the owner of such share.

6.3. If a share is owned separately as to the usufruct and as to the bare ownership thereof, it shall, upon instructions of the last owner of the full property right be registered jointly in the name of the usufructuary and of the bare owner.

Both the usufructuary and the bare owner shall be convened to any General Meeting, either ordinary or extraordinary. The voting right shall be exercised in the following manner: the usufructuary shall alone exercise the voting right on any resolution of the General Meeting appropriating the Company's annual net income derived from its investments (dividend and interest less general expenses and taxes), from any net realised capital gains and from any net gains on foreign exchange transactions; the bare owner shall alone exercise the voting right in all other cases. If the share ceases to be owned separately as to the usufruct and as to the bare ownership, it shall, upon the joint instructions of the usufructuary and of the bare owner, or of their legitimate successors in right, be registered as to its full ownership in the name of the new owner thereof.

6.4. The shares are freely transferable between shareholders.

6.5. When the Company has only one shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers or, in case class A and B managers have been appointed, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole Shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of this deed and end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Olivier Goudet, represented as stated above, subscribes for twenty five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty five thousand United States dollars (USD 25,000.-).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall appoint with immediate effect the following persons as managers of the Company for an indefinite period of time:

Class A manager:

- Olivier Christian Georges Goudet, born on 19 December 1964 in Dijon, France with address at 6824 Melody Lane, Bethesda, Maryland 20817, USA;

- Joachim Creus, born on 10 June 1976 in Poperinge, Belgium, with professional address at Rooseveltplatz 4-5, Top 10, A-1090 Vienna, Austria;

Class B managers:

- Johan Dejans, born on 17 November 1966 in Aarschot with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Joost Tulkens, born on 26 April 1973 in Someren, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is located at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le treize décembre,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Olivier Christian Georges Goudet, dont la résidence est établie à 6824 Melody Lane, Bethesda, Maryland 20817, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Maître Alexandra Slack, avocate, dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire dûment autorisé de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Platin Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Au cas où une part sociale est conjointement détenue par plusieurs titulaires, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits liés à cette dernière jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme le détenteur de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

6.3. Si l'usufruitier et le nu-propriétaire d'une part sociale sont différents, la part sociale sera, sur instruction du dernier détenteur du droit de pleine propriété, inscrite conjointement au nom de l'usufruitier et du nu-propriétaire. L'usufruitier et le nu-propriétaire seront tous les deux convoqués à une Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire. Le droit de vote sera exercé de la manière suivante: l'usufruitier exercera seul le droit de vote pour une décision de l'Assemblée Générale s'appropriant le revenu net annuel de la Société qui provient de ses investissements (dividende et intérêt moins frais généraux et impôts), des plus-values nettes réalisées et des bénéfices nets sur des transactions en devise étrangère; le nu-propriétaire exercera seul le droit de vote dans tous les autres cas. Si une part sociale cesse d'avoir un usufruitier et un nu-propriétaire différents, elle sera, sur instruction conjointe de l'usufruitier et du nu-propriétaire ou de leurs successeurs légitimes, inscrite au nom du nouveau plein propriétaire.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou si des gérants de classe A et de classe B ont été nommés, par les signatures conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Olivier Goudet, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-).

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte, sont estimés à EUR 1.400,- (mille quatre-cents Euros).

Résolution de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société nomme avec effet immédiat les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Olivier Christian Georges Goudet, né le 19 décembre 1964 à Dijon, France dont l'adresse 6824 Melody Lane, Bethesda, Maryland 20817, USA; et

- Joachim Creus, né le 10 juin 1976 à Poperinge, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située à Rooseveltplatz 4-5, Top 10, A-1090 Vienne, Autriche.

Gérants de classe B:

- Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, dont l'adresse professionnelle est située au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Joost Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren, dont l'adresse professionnelle est située au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SLAK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55738. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173392/524.

(110201369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Corbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011176062/13.

(110204714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.587.

Les comptes annuels au 17 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176036/10.

(110205117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.